L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

NOUVELLES-ORLEANS.

JEUDI, 27 NOVEMBRE 1879.

Nouvelles Télégraphiques.

L'ex-impératrice Eugénie à Paris.

Londres, 23 novembre—Annétôt qu'on a vu que la veuve Generifer de Mon-Ble, est mourante à Madrid, l'ex-impératrice Eugénie a fait télégraphier par le prince de l'ambassade anglaise, l'autorisation de passer par Paris pour se rendre à Cannes de sa mère. L'ex-impératrice a été traitée pendant toute la journée du 20 dans l'ancienne résidence du duc de Monpensier, gendre du prince Murat. Elle a été entre être la plus grande tendresse par la duchesse et Mlle Lherminier. La princesse Mathilde s'est présentée vers une heure de l'après-midi pour rendre visite à la cousine, mais elle n'a pas été reçue. Peu de temps après est arrivé le prince Jérôme, qui, plus heureux, a obtenu une audience qui a duré une demi-heure. L'ex-impératrice lui a dit qu'elle se tiendrait désormais de toute intrigue politique et qu'elle entendait se renfermer entièrement dans le douloureux du son fils mort en combattant dans le Zululand. Quand le prince a pris congé de l'ex-impératrice, il paraissait douloureusement impressionné. A cinq heures, l'ex-reine d'Espagne a demandé avec insistance à être reçue, ce qui lui a été accordé. L'entrevue de deux mères, dont l'une est veuve et l'autre cousine et dont l'autre a son fils assis sur le trône, a été vraiment touchante et a fait les yeux pleureuses assistant à l'entrevue. La reine Isabelle a pris congé au bout d'une demi-heure; mais l'ex-impératrice a dîné avec la duchesse de Mornby, Mlle Lherminier, le comte de Brimoc et le vicomte de Vaucouppe.

Elle s'est rendue le 21 à 7 heures du matin à la gare d'Orléans, accompagnée de plusieurs amis qui suivaient en voiture. L'ex-impératrice était indisposée et elle n'a dû son salut dans son compartiment qu'à un coup d'œil sur tous ces yeux et elle a passé autrefois environnée de l'éclat attachés à son rang. Quand elle est arrivée à la gare, vers huit heures moins le quart, personne ne l'attendait. Un coupé-lit avait été retenu par une personne inconnue. Mais aussitôt que l'on sut que c'était pour l'ex-impératrice Eugénie, on accourut de tous côtés à la gare et les employés du chemin de fer se prenaient à la porte du wagon, calmes et un-vêtus. Le plaisir d'entre eux avaient pu la voir au moment des fêtes impériales, et comparaient en beauté passée à l'éclat actuel de son visage flétri par la douleur.

En effet, l'ex-impératrice est bien changée. Elle est affaissée et accablée sous une vieillesse prématurée. Il n'y a en aucune démonstration. A huit heures le train a quitté la station. Quatre fonctionnaires de la police accompagnent l'impératrice et se suite jusqu'à la frontière d'Espagne.

A Madrid.

Madrid, 22 nov.—L'ex-impératrice est arrivée dans cette ville.

Dédommagement et condamnation.

Paris, 22 nov.—Un télégraphie de Pékin au *Standard* que M. Cavalliers, rédacteur de la *Marcellaise*, a été condamné à deux mois d'emprisonnement et à 500 fr. d'amende pour attaques diffamatoires contre le général de Gallifet.

Le nouveau gouverneur de la Martinique.

On mande par le câble :

Londres, 22 novembre.—Le correspondant parisien du *Standard* annonce que le capitaine Aubre a été nommé gouverneur de la Martinique au lieu et place de M. Alphonse Gent dont la nomination a été attaquée par le *Pays*, qui a rappelé une ancienne histoire scandaleuse dont M. Gent a été le héros.

Une dépêche officieuse de Paris au *Times* dit que le gouvernement, tout en ne croyant pas fondées les accusations du *Pays*, a cru devoir éviter à la Martinique une démonstration qui aurait pu dégénérer en conflit.

Un article des Débats.

Paris, 22 nov—M. Paul Leroy-Beaulieu, dans le Journal des Débats, parlant de la concurrence américaine, dit qu'il pense que l'agriculture accordera les capitaleres pas, puisqu'elle a eu en faveur le capital, le travail et l'élévation des frais de transport de l'intérieur de l'Amérique en Europe. Il recommande aux Chambres de réduire les droits sur le fer, qui élèvent les dépenses des cultivateurs français. Il faut, dit-il, encourager l'esprit d'association. Il ne doute pas que la France, lorsqu'elle jouira de nouveau d'un temps favorable, ne puisse lutter virilement contre la concurrence américaine dont on se plaint tant.

Un rusé Chinois.—Nous lisons dans le *Morning Call* :

"Le paragraphe suivant qui nous a été télégraphié de l'Est il y a quelques jours et qui a été publié par le *Times* de Chicago, mérite les honneurs de la réimpression, parce qu'il nous fournit une nouvelle preuve de l'esprit rusé et subtil des Chinois :

"Un représentant du *Times* a eu une entrevue avec Gee Gam, un Chinois qui s'intéresse beaucoup au développement du progrès dans son pays. Gee Gam est d'avis que le seul moyen de faire de ses compatriotes des citoyens respectables, c'est de leur accorder le droit de vote. Ils votaient tous le ticket républicain et, s'ils étaient admis à prendre part à la prochaine convention nationale de ce parti, ils soutiendraient la candidature de Grant qu'ils considèrent comme n'étant inférieur en sagesse qu'au seul Confucius.

"Il est hors de doute que les Chinois atteindraient à plus grande fin du droit de vote dont ils ne surviraient uniquement pour leur plus grand bien. Aussi Gee Gam a confiance dans le parti républicain. Pourquoi ? Tout simplement parce que le projet de loi qui met des restrictions à l'immigration chinoise a été voté en partie par les membres démocrates du Congrès. Ce même Chinois se dit favorable à la candidature du général Grant à la présidence et cependant rien n'indique que le général soit favorable à l'immigration chinoise. Il y a tout lieu de croyer le général, et dans dernières élections présidentielles, les deux candidats, MM. Hayes et Tilden, furent invités par leurs Conventions respectives à se prononcer contre les Chinois, et nul doute que la même chose sera lieu aux élections prochaines."

—On lit dans le *Journal d'Albion* du 8 novembre :

"La police a saisi, il y a quelques semaines, chez un certain nombre de négociants de Saint-Ville, divers articles exposés en vente, bien le sorte que ces articles étaient surtout d'exhibition répétition pour la loi.

"Une première série de cent négociants a comparu devant le shérif, pour recommencer de leur tribunal civil pour répondre du délit prévu par l'article 2 de la loi de 11 mai 1846 et par l'article 22 du décret du 17 février 1852.

"Les faits mis à la charge de ces commerçants étaient identiques. Un vitrier, vendit exposé dans son vitrine des bagues ornées des armes de la France et portant l'inscription "Alsace-Lorraine-Repoir." MM. Eugène Lebaudin, Gustave Lemaître, Octave Bronchard, Martin Evertz et Michel Lorenz, opticiens, avaient exposé des lunettes de M. Barbier, Duveyer, de Cambrai et une vitrine des paquets de chicorée de cette Fabrique et portant l'inscription "Alsace-Lorraine-Repoir." M. Eugène Lebaudin, revêtu de dentelle représentant la Pologne versant du café à des enfants représentant les Turcs, des paquets de chicorée d'une fabrique de Dorlisch, recouverts d'une couverture imitant la photographie et contenant d'une Alsacienne et d'une Lorraine se donnant la main, la bonnet orné d'une cocarde tricolore; enfin, divers paquets de paquets de papiers à filtrer et avec des gravures analogues à celles indiquées ci dessus.

"M. Lindauer enfin, était prévenu d'avoir exposé, dans les vitrines de son magasin des photographies représentant des Alsaciennes et des Lorraines portant des bonnets tricolore.

"Après une courte plaidoirie de Me Kaufman, avoués, le tribunal a prononcé de son jugement à la audience de lundi, 12 novembre, à cinq heures du matin.

"Le 10 novembre, dix-neuf autres négociants comparaîtront pour des motifs identiques devant la chambre correctionnelle.

"— Une réunion nombreuse, indignée de la "France" à propos des demandes de mise en accusation dans les cadres de la Légion d'honneur :

"Nous ne comprenons pas le désir qu'ont les ministres de porter des décorations.

"La loi du décret de la Commune du 17 mai 1871, le citoyen Pelletier a fait, [illegible] le décret suivant :

"La Légion d'honneur et tous les ordres honorifiques sont abolis.

"Il est [illegible] déterminer les [illegible] des hommes qui [illegible] les [illegible] ?

"La curiosité devenant très logique [illegible] logique.... C'est vraiment [illegible] leur demander.

LE COMITÉ D'ENQUÊTE DU SÉNAT DES ÉTATS-UNIS.

Communication du siège de M. Kellogg par M. M. M. Spofford.

Séance de mercredi, 26 courant.

CHAS. B. ABEL, a été le premier témoin appelé. Il est résident de la ville depuis l'hiver de 1875. Il travaille, en qualité de [illegible] dans [illegible] Board en 1876; [illegible] les [illegible] Board, et [illegible] [illegible] [illegible]